



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2018-45

PUBLIÉ LE 29 MARS 2018

# Sommaire

## **Centre hospitalier du Belvédère**

R28-2018-03-23-001 - Décision 2018-185 délégation signature (3 pages) Page 3

## **Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime**

R28-2018-03-26-002 - Arrêté n°18-016 du 26 mars 2018 portant subdélégation de signature en matière d'activités de la DDTM 76 (14 pages) Page 7

## **Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest**

R28-2018-03-19-006 - Arrêté n°2018-02 portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur (4 pages) Page 22

R28-2018-03-19-007 - Arrêté n°2018-03 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué (4 pages) Page 27

## **Direction Régionale des Douanes de Rouen**

R28-2018-03-22-005 - Décision N° 18000567 du 27 mars 2018 du directeur interrégional des Douanes et Droits Indirects portant fermeture d'un débit de tabac ordinaire permanent 139, rue Demidoff à LE HAVRE 76600 (1 page) Page 32

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2018-03-29-003 - arrêté 18-023 portant modification de la composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime du havre (2 pages) Page 34

R28-2018-03-27-002 - Arrêté N°SGAR/18.022 modifiant l'arrêté N°SGAR/17.127 instituant la liste régionale, par établissements ou organismes, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à la taxe d'apprentissage au titre de l'année 2018. (2 pages) Page 37

Centre hospitalier du Belvédère

R28-2018-03-23-001

Décision 2018-185 délégation signature

**DECISION N° 2018/185 du 16 mars 2018**  
**accordant délégation de signature**

Le directeur par intérim du centre hospitalier du Belvédère,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 6141-1, L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35,

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 27 septembre 2017 nommant Monsieur Jean-Yves Autret, directeur par intérim du centre hospitalier du Belvédère à Mont Saint Aignan (Seine Maritime) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017,

Vu la décision n°2018-96 portant délégation de signature attribuée à Monsieur Couzevialle Christophe, par le directeur par intérim du CHU de Rouen en tant que référent achat de l'établissement du GHT Rouen Cœur de Seine,

Considérant l'organisation de l'établissement et la nécessité d'assurer la continuité de son fonctionnement,

**DECIDE**

Article 1er : La présente décision annule et remplace la décision n°18-131 accordant délégation de signature.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves Autret, directeur par intérim, délégation générale est donnée à Madame Dolorès Trueba de la Pinta, directrice d'hôpital hors classe, mise à disposition auprès du directeur par intérim, à compter du 19 février 2018, par convention avec le Centre National de Gestion.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves Autret, directeur par intérim, et de Madame Dolorès Trueba de la Pinta, directrice d'hôpital hors classe, délégation est donnée à Monsieur Christophe Couzevialle, directeur adjoint chargé de la direction des finances, de la gestion de la patientèle et des ressources matérielles, pour signer au nom du directeur par intérim ou de Madame Dolorès Trueba de la Pinta tous actes, décisions, avis, notes de service ou courriers nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Article 4 : seront mis d'office à la signature du directeur par intérim ou de la directrice hors classe :

- les recrutements et nominations,
- les fiches de notation des personnels,
- le tableau mensuel de la permanence des soins,
- les affaires relevant d'une procédure disciplinaire,
- l'engagement des dépenses d'exploitation relatives aux personnels,
- les documents et courriers liés aux plaintes et réclamations des usagers,
- les documents et courriers liés à la réquisition des dossiers médicaux,
- les documents afférents aux assurances,

Article 5 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Christophe Couzevialle, pour signer dans son domaine de compétence, tel qu'il est délimité par l'organigramme de direction et par l'article 3, les documents relevant de sa direction, notamment :

- Les actes de gestion et d'administration de l'achat définis à l'article 1<sup>er</sup> de la décision 2018-96,
- la signature des bordereaux de recettes,
- les engagements de dépenses des comptes d'exploitation et d'investissement gérés par la direction des finances, de la gestion de la patientèle et des ressources matérielles,
- les opérations de trésorerie,
- l'ordonnancement des dépenses,
- les courriers à valeur non contractuelle,
- les copies conformes de documents contractuels,
- les déclarations de sinistres auprès de la Compagnie d'Assurance.

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Cruzevialle, délégation est donnée à Monsieur Vincent Galichet, adjoint des cadres hospitaliers, pour signer les actes et correspondances susmentionnés exclusion faite du 1<sup>er</sup> alinéa relevant de la délégation exclusive du référent achat.

Article 6 : Délégation permanente est donnée à Madame Murielle Pivard, chargée de la direction des ressources humaines et des affaires médicales, pour signer dans son domaine de compétence, tel qu'il est délimité par l'organigramme de direction et par l'article 3, les documents relevant de sa direction, notamment :

- les réponses aux demandes d'emploi,
- les annonces d'offres d'emploi,
- la signature, pour service fait, des factures afférentes aux dépenses des personnels,
- les ordres de missions et les remboursements de frais liés aux déplacements et aux formations des personnels médicaux et non médicaux,
- les courriers relatifs aux actions de formation des personnels,
- les conventions de stages des stagiaires médecins et de tous les stagiaires rémunérés,
- les courriers relatifs à l'exercice du droit syndical,
- les déclarations d'accidents du travail ou de trajet,
- les formulaires relatifs aux congés maladie,
- les attestations relatives à la situation administrative des personnels,
- les copies conformes du dossier administratif des personnels,
- les courriers à valeur non contractuelle.

Article 7 : Délégation permanente est donnée à Madame Marie-Ange Grout, chargée de la coordination des soins, pour signer dans son domaine de compétence, tel qu'il est délimité par l'organigramme de direction et par l'article 3, les documents suivants :

- les conventions de stage des stagiaires non médecins, accueillis dans les secteurs de soins (étudiants sages-femmes, paramédicaux, scolaires et autres professions non médicales),
- les autorisations de tournage ou de reportage,
- les notes et courriers relatifs aux enfants accueillis à la pouponnière sanitaire et sociale qui engagent la responsabilité du représentant légal de l'établissement. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Ange GROUT, délégation est donnée à Madame Caroline de Boissieu, puéricultrice responsable de la pouponnière.

Article 8 : en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Jean-Yves Autret, Madame Dolorès Trueba de la Pinta et de Madame Murielle Pivard, délégation est donnée à Monsieur Christophe Cruzevialle pour la signature des documents relevant du domaine de compétence de Madame Murielle Pivard.

Article 9 : Pendant l'application de l'article 3, délégation est donnée à titre provisoire à Madame Murielle PIVARD pour l'ordonnancement des dépenses et la signature des bordereaux de recettes relevant du domaine de compétence de Monsieur Christophe Cruzevialle, exclusion faite du 1<sup>er</sup> alinéa relevant de la délégation exclusive du référent achat.

Article 10 : Délégation permanente est donnée à Mme Bénédicte Bouland, adjointe des cadres hospitaliers, chargée de la gestion médico-administrative de la patientèle pour la signature :

- des titres de recettes des consultations, des actes externes et des séjours,
- des courriers liés à la facturation des consultations, des actes externes et des séjours
- des écritures liées au fonctionnement des régies (Cpage malades, régie tickets repas du personnel)

Article 11 : Un exemplaire de la décision est remis aux intéressés après signature du spécimen joint.

Article 12 : la présente décision, librement consultable, est transmise sans délai au comptable public de l'établissement et fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

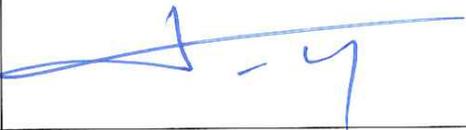
Fait à Mont Saint Aignan, le 16 mars 2018

Le directeur par intérim,

Jean-Yves Autret

Centre hospitalier du Belvédère 72 rue Louis Pasteur – CS 60045  
76 137 Mont Saint Aignan Cedex

SPECIMEN DE LA SIGNATURE DES PERSONNES DISPOSANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER DU BELVEDERE  
(LISTE ACTUALISEE AU 16 MARS 2018)

NOM, GRADE, FONCTION	SIGNATURE
Dolorès Trueba de la Pinta Directrice hors classe	
Christophe Crouzevialle Directeur adjoint Direction des finances, de la gestion de la patientèle et des ressources matérielles	
Murielle Pivard Attachée d'administration Directrice des ressources humaines et des affaires médicales	
Vincent Galichet Adjoint des cadres Direction des finances, de la gestion de la patientèle et des ressources matérielles	
Bénédicte Bouland Adjointe des cadres Chargée de la gestion médico-administrative de la patientèle	
Marie-Ange GROUT Coordinatrice des soins	
Caroline DE BOISSIEU Responsable de la pouponnière sanitaire et sociale	

Direction départementale des territoires et de la mer de la  
Seine-Maritime

R28-2018-03-26-002

Arrêté n°18-016 du 26 mars 2018 portant subdélégation de  
signature en matière d'activités de la DDTM 76

**PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Direction

**Décision n°18-016 du 26 mars 2018  
portant subdélégation de signature en matière d'activités**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à compter du 4 septembre 2017 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-15 du 19 février 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°18-05 du 7 février 2018 donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

**DECIDE**

**Article 1er :** Subdélégation générale de signature est donnée à :

- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n°18-05 du 7 février 2018 susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

**Article 3** : Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives :

- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2
- à la police de la circulation : rubrique A8c4

en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint,
- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG),
- Mme Florence MONROUX, secrétaire générale adjointe, responsable de la Mission Appui au Pilotage et Modernisation (SG),
- M. David BUHÉ, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML),
- Mme Manuelle SEIGNEUR, cheffe du Service Habitat (SH),
- M. François PESTEL, adjoint à la cheffe du Service Habitat (SH),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- M. Fabrice OTERO, directeur projet Cité, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Hamidou DIOP, responsable du Bureau du Management de la Connaissance Territoriale et administrateur des données localisées (SE3D),
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- M. Arnaud GRUET, représentant territorial et responsable du Bureau d'Appui Connaissance, Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Stéphanie DEPOORTER, cheffe du Service Territorial du Havre et responsable par intérim du Bureau Environnement Risques et Sécurité, (STH),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR).

**Article 4** : Subdélégation est par ailleurs accordée, à l'effet de signer l'ensemble des décisions relevant de la mer et du littoral fixées aux rubriques A9a1 à A9c5a, en fonction du calendrier prévisionnel des astreintes, à :

- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure
- M. David BUHE, chef du service mer et littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML),
- M. Joël DAVO, responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML),
- Mme Karine VIEL, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML),
- M. Guy RENAUDIER, chef de projet et adjoint au chef de la mission d'animation de la DISEN (MADISEN),
- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer (SML),
- Mme Marie-France MOREL, représentante territoriale et adjointe à la cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- Mme Marie-Pierre DELAUNE, représentante au département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML).

**Article 5** : La décision n°18-011 du 26 février 2018 est abrogée.

**Article 6** : La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Article 7** : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfète de la Seine-Maritime.

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur départemental



Laurent BRESSON

N° de code	Nature du pouvoir en fonction des textes en vigueur	Subdélégation	
		Service	Titulaire
			Prénom NOM
<b>A1</b>	<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>		
	<b>GESTION DU PERSONNEL</b>		
<b>A1a</b>	<b>a) Gestion courante des personnels affectés en direction départementale des territoires et de la mer</b>		
A1a1	Octroi des congés annuels y compris les jours de fractionnement, et des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (RTT)	SG SG SG SG SG SH SH SH SH SH SH SH SH SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SEA SEA SEA STR STR STR STR STR STR STH STH STH STH STD STD STD STD SML SML SML SML SML	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Morgane GESTIN Luc CHANTÔME-NIGAY Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Sandrine GARRIC Aminata MBOH Jérôme MIRGAINE Cindy LEFEBVRE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Virginie BARBERIS Sophie DUPLESSY Fabienne DENIMAL Eric ROYER Hamidou DIOP Alexandre HERMENT Bénédicta MULLER Matthieu HONORE Cyril TEILLET Romerik COURTIER-ARNOUX Philippe GARRIC Mélicca DELAVIE Eric THOMAS Laurence MOUTIER Dorothee ELINEAU Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGREND Thierry FAUVEL Nadia LEROUX Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Maud VARIN Dominique LEGOUIS Sandrine DAGBERT Frédéric BARGAIN Christophe PONTONNIER Arnaud GRUET Florine FOUGY Isabelle FERON David BUIHÉ Joël DAVO Cédric MATHIEU Hervé LEBLANC Nicolas PIZANO Corinne COQUATRIX
A1a2	Octroi des congés accumulés sur un compte épargne-temps (CET)	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a3	Octroi et renouvellement des congés maladie « ordinaires »	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a4	Octroi et renouvellement des congés pour maladie professionnelle	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a5	Octroi et renouvellement des congés de grave maladie	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a6	Octroi et renouvellement des congés de longue maladie	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a7	Octroi et renouvellement des congés de longue durée	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a8	Octroi et renouvellement des congés pour accident du travail	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a9	Octroi des congés de maternité, paternité, d'adoption et du congé bonifié	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a10	Décision autorisant l'exercice des fonctions à temps partiel, y compris pour des raisons thérapeutiques	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a11	Décision autorisant le retour à l'exercice des fonctions à temps plein	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a12	Octroi des congés sans traitement prévus aux articles 6, 9 et 10 du décret n°49-1239 du 13 décembre 1949 modifié	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1a13	Décision validant le choix de la modalité horaire	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14	Octroi des autorisations d'absence, d'aménagements et de facilités horaires :		
A1a14a	- pour activités mutualistes ou associatives	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14b	- accordée aux fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives (candidat à une élection, élus des conseils municipaux ou intercommunaux)	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14c	- accordée aux agents administrateurs d'office HLM	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1a14d	- accordée aux agents servant dans la réserve militaire	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN



A1c2	Composition	SG SG	Florence MONROUX Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1c3	Fonctionnement	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
<b>PROCEDURES CONTENTIEUSES ET TRANSACTION</b>			
A1d1	Présentation des observations orales au nom de l'Etat devant les tribunaux de l'ordre administratif pour les dossiers gérés par la DDTM	SG SG SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Lauren BONNE Patricia AUBREE
A1d2	Avis aux parquets et formulation d'observations orales devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de l'environnement	SG SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Lauren BONNE Patricia AUBREE
A1d3	Notification aux contrevenants des procès verbaux des contraventions de grande voirie (domaine public maritime)	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d4	Avis ou observations formulées aux administrations centrales (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'Etat est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de l'ordre administratif	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d5	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence du juge administratif	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
A1d6	Règlement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation	SG SG SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Sophie MESSMER Lauren BONNE Patricia AUBREE
<b>PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER</b>			
A1e1	Actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la DDTM	SG SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Morgane GESTIN
A1e2	Remise à France Domaine de biens devenus inutiles à la DDTM	SG SG SE3D SE3D	Dominique DUGELAY Florence MONROUX Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
<b>A2 2- ÉCONOMIE AGRICOLE</b>			
<b>A2a a) Exploitation agricole</b>			
<b>A2a1 Forme juridique de l'exploitation</b>			
A2a1a	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail, activités extérieures au GAEC	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a1b	Exploitations agricoles et retraite : Décisions en matière d'autorisation de poursuite temporaire d'activité Décision en matière d'agrément de plan de cession progressive d'exploitation agricole	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
<b>A2a2 Contrôle des structures d'exploitation agricole</b>			
A2a2a	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéma directeur départemental des structures agricoles	SEA SEA	Eric THOMAS
<b>A2a3 Financement des exploitations agricoles</b>			
<b>A2a3a Aides à l'installation :</b>			
A2a3a1	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnalisé	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3a2	Décisions relatives aux dotations d'installation des jeunes agriculteurs et octroi de prêts à moyen terme spéciaux	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3a3	Décisions en matière d'aides du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
<b>A2a3b Aides aux investissements :</b>			
A2a3b1	Décisions en matière de soutiens à l'investissement dans les élevages et en production végétale du programme de développement rural régional	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b2	Décisions en matière de soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b3	Décisions relatives au plan de modernisation des exploitations d'élevage	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b4	Décisions relatives au plan végétal pour l'environnement	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b5	Décisions relatives aux dispositifs nationaux d'aides aux CUMA	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3b6	Décision d'attribution des aides du plan de performance énergétique des entreprises agricoles	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
<b>A2a3c Exploitations agricoles en difficulté :</b>			
A2a3c1	Décisions en matière d'allocations de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3c2	Décisions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3c3	Décisions en matière d'aides destinées à faciliter le redressement de certaines exploitations agricoles	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
<b>A2a3d Aides agro-environnementales :</b>			
A2a3d1	Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climatiques et d'attribution des aides à l'agriculture biologique relatives au programme de développement rural régional	SEA SEA	Eric THOMAS Dorothee ELINEAU
A2a3d2	Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3d3	Décisions en matière d'aides à l'agroforesterie du programme de développement rural régional	SEA	

Annexe à la décision n°18-016 du 26 mars 2018 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

		SEA	Eric THOMAS
A2a3e	<b>Aides directes aux exploitations agricoles :</b>		
A2a3e1	Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3e2	Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte	SEA SEA	Dorothee ELINEAU
A2a3f	<b>Calamités agricoles :</b>		
A2a3f1	Arrêté de constitution de la mission d'enquête terrain	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3f2	Consultations en vue de la constitution du comité départemental d'expertise (CDE) et arrêtés de constitution du CDE	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3f3	Établissement du barème annuel d'indemnisation et approbation	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3f4	Décisions relatives aux indemnisations du fonds national de garantie des calamités agricoles	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3g	<b>Aides de crise :</b>		
A2a3g1	Décisions en matière d'aides de minimis	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2a3g2	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise	SEA SEA SEA	Thomas CORBET Laurence MOUTIER
A2b	<b>b) Baux ruraux</b>		
A2b1	Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA SEA	Laurence MOUTIER
A2b2	Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA SEA	Laurence MOUTIER
A2b3	Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locatives minima et maxima	SEA SEA	Laurence MOUTIER
A2b4	Décisions de résiliation anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole	SEA SEA	Laurence MOUTIER
A2c	<b>c) Contrôle des aides à l'agriculture</b>		
A2c1	Contrôle des aides publiques et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communautaires)	SEA SEA SEA	Eric THOMAS Laurence MOUTIER Dorothee ELINEAU
A2c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural	SEA SEA SEA	Eric THOMAS Laurence MOUTIER Dorothee ELINEAU
A2d	<b>d) Agro-environnement</b>		
A2d1	Décisions en matière de dérogations à la couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses et de dérogation pour la destruction chimique des couverts	SEA SEA	Eric THOMAS
A2d2	Décisions en matière d'autorisation ou de refus de conversion de prairies permanentes dans le cadre du verdissement de la PAC	SEA SEA SEA	Eric THOMAS Dorothee ELINEAU
A2d3	Consultation des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) préexistant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des programmes d'actions dans ce domaine	SEA SEA	Eric THOMAS
A3	<b>3- URBANISME ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES</b>		
A3a	<b>a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune</b>		
A3a1	<b>Signature des conventions :</b>		
A3a1a	- Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes		
A3a2	<b>Avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalable et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir :</b> - si le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par un document d'urbanisme - si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est institué à l'initiative d'une personne autre que la commune - pour les communes dont le document d'urbanisme a été annulé par voie juridictionnelle, ou abrogé, ou a fait l'objet d'une constatation d'illégalité	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3a3	<b>Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable</b>	SRMT SRMT STD STH STH STH STR STR STD STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b	<b>b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état</b>		
A3b1	<b>Permis et déclarations préalables :</b>		
A3b1a	Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STD STD STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1b	Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	SRMT SRMT STD STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER

		STH STR STR STD STD STD STR STR	Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1c	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1d	Consultation de la commission départementale de préservation des espèces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de recueillir son avis sur les projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles agricoles ou forestières dans les espaces autres qu'urbanisés	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1e	Décisions prises sur les demandes de déclaration préalable et de permis, ainsi que les prorogations, à l'exception : - des cas où le maire et le DDTM ont émis des avis divergents - des travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, des établissements publics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales d'une surface supérieure à 1000 m2 - des travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L121-2 du code de l'urbanisme - des ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie ; ainsi que ceux utilisant des matières radioactives ; des installations nucléaires de base - des programmes d'au moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'État détient au moins un tiers du capital - des opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation - des travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés	SRMT SRMT STD STH STH STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
A3b1f	Certificat d'autorisation tacite ou de non opposition à déclaration préalable	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STR STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1g	Lettre d'information du bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable en matière de récolement	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STR STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1h	Mise en demeure de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation délivrée	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STR STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b1i	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
A3b1j	Signature des courriers d'information relatifs à la procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire ou d'aménager ou de démolir, s'ils sont illégaux	SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STR STR STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b2	<b>Certificat d'urbanisme:</b>		
A3b2a	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SRMT SRMT STD	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN

		STH STH STR STR STD STD STD STR STH	Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Pascale LECONTE Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
A3b2b	<i>Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne retient pas les observations du maire</i>	SRMT SRMT STD STH STH STR STR	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
<b>A3c</b>	<b>c) Aménagement foncier</b>		
<b>A3c1</b>	<b>Zone d'aménagement différée (ZAD):</b>		
A3c1a	Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
<b>A3c2</b>	<b>Zone d'aménagement concertée (ZAC)</b>		
A3c2a	Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3c2b	Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délibérants des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications éventuelles d'une ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3c2c	En cas de suppression de ZAC de compétence Etat, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
<b>A3d</b>	<b>d) Documents d'urbanisme</b>		
<b>A3d1</b>	<b>Convention de mise à disposition des services de la DDTM auprès des collectivités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme</b>		
A3d2	Consultation des services de l'Etat pour l'élaboration des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents	SRMT SRMT SRMT STD STH STH STR STR STD STD STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGRAND Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d3	Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols ou cartes communales	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d4	Consultation des services de l'Etat sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d5	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d6	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 : - consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation - consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d7	Consultation des services de l'Etat sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d8	Courriers de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d9	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet à l'initiative de l'Etat, ou en cas échéant pour l'intégration de documents supra	SRMT SRMT SRMT STD STH STH STR STR STR STD STD STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGRAND Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d10	Signature au nom de l'Etat du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ, avec le projet faisant l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SRMT SRMT SRMT STD STH STH STR STR STR STD STD STH	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX Frédéric BARGAIN Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGRAND Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d11	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUP ou déclaration de projet, suite à l'enquête publique	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d12	Saisine du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
<b>A3e</b>	<b>e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)</b>		
A3e1	Tous actes relatifs au secrétariat de la CDPENAF	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A3f</b>	<b>f) Accessibilité des personnes handicapées</b>		
A3f1	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant la dérogation aux règles d'accessibilité, exceptés pour les ERP de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Pascal RONGIER
A3f2	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, exceptés pour les ERP de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie lorsque la sous-commission	SRMT	Alexandre HERMENT

	départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC Pascal RONGIER
<b>A4</b>	<b>4- LOGEMENT ET HABITAT</b>		
A4a	Décision de financement et d'agrément pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux sur la base de la programmation arrêtée par le préfet	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4b	Décision d'annulation d'agréments à la construction de logements locatifs sociaux	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4c	Prorogation de délai d'achèvement des constructions financées en PLUS – PLAI – PLS	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4d	Dérogation permettant le démarrage de travaux de construction ou d'amélioration des logements bénéficiant des aides de l'Etat (subventions, prêts) avant l'obtention de la décision favorable de financement	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4e	Décision d'agrément PSLA et convention signée entre l'Etat et le maître d'ouvrage	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4f	Décision d'agrément de logements locatifs intermédiaires	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4g	Décision de financement concernant les subventions pour les maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4h	Décision de financement concernant les subventions pour l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale sur la base de la programmation arrêtée par le Préfet (PALULOS)	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4i	Autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subventions PALULOS	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4j	Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d'acquisition-amélioration hors résidences sociales (lorsque le coût des travaux est inférieur à 20% du prix de revient prévisionnel)	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4k	Dérogation pour dépassement de 90% du coût d'acquisition dans les opérations d'acquisition-amélioration	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4l	Décision de financement concernant les subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accession populaire à la propriété dans le cadre d'un Pass-foncier	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4m	Décision de financement de l'amélioration de la qualité de service dans le logement social	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Sandrine GARRIC
A4n	Conventionnement de logements avec l'Etat ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (ESH, OPH, SEM, logements-foyers, résidences sociales, personnes physiques)	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4o	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4p	Dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4q	Aliénation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4r	Décision d'attribution de l'aide aux maires bâtisseurs	SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL
A4s	Décision de renonciation au droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence SRU	SH SH SH	Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
<b>A5</b>	<b>5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX</b>		
<b>A5a</b>	<b>a) Domaine public maritime</b>		
A5a1	Acte d'administration du domaine public maritime	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a2	Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a3	Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a4	Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a5	Concession de plage	SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a6	Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a7	Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a8	Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a9	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A5a10	Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
<b>A5b</b>	<b>b) Domaine public fluvial</b>		
A5b1	Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5b2	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
<b>A5c</b>	<b>c) Domaine routier</b>		
A5c1	Décision d'inutilité de terrains gérés par l'ex-Direction Départementale de l'Équipement	SG SG	Dominique DUGELAY Florence MONROUX
<b>A5d</b>	<b>d) Police des eaux continentales</b>		
A5d1	Instruction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redressement et faucardement)	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE

A5d2	Extraction de produits naturels : vases, sables et pierres	SRMT	Nicolas LECLERC
A5d3	Droit d'usage d'eau des riverains (à l'exclusion des décisions sur l'utilisation de la force hydraulique, des décisions portant sur des règlements d'eau existants – retraits actualisation)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d4	Instruction des dossiers relatifs aux aménagements connexes liés aux actes d'aménagement foncier rural	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d5	Réception des demandes, instruction et délivrance des récépissés, de déclaration, de déclarations d'existence, de demandes de modifications de déclaration au titre de la police de l'eau	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d6	Prescriptions particulières pouvant être imposées au déclarant et opposition à déclaration à l'exclusion de l'arrêté pris au titre de l'article R 214-39 du code de l'environnement	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d7	Délivrance des actes de déclaration et des déclarations de cessation définitive ou temporaire d'exploitations soumises à autorisation ou déclaration	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d8	Certificat de projet: dépôt de dossier, accusé de réception, instruction, délivrance du certificat de projet	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisation au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête publique, ainsi que réception et instruction des demandes d'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumises au régime de l'autorisation	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête parcellaire, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d13	Instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau et décision, pour les dossiers non soumis à enquête publique	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d14	Délivrance, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assainissement non collectif	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d15	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d16	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d17	Notification du projet d'arrêté d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	SRMT SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Mathieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d18	Ediction des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'inondation ou de pollution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6</b>	<b>6- GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS</b>		
<b>A6a</b>	<b>a) Forêt et bois</b>		
A6a1	Aides destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a3	Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de la surface boisée de ce prêt	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a5	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a6	Autorisation de coupe	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7	Défrichage de bois et forêt	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a8	Sanctions et poursuites en cas de défrichage illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a9	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a10	Agrément des groupements forestiers	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6b</b>	<b>b) Développement rural</b>		
A6b1	Mesures agro-environnementales (MAE)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6b2	Aides de développement rural	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6c</b>	<b>c) Chasse</b>		
<b>A6c1</b>	<b>Exercice de la chasse</b>		
A6c1a	Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1b	Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1c	Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6c1d	Instauration de plans de chasse et de plans de gestion		
A6c1e	Atribution collective et individuelle de plan de chasse	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c1f	Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)		
A6c1g	Déplacement d'un gablon	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
<b>A6c2</b>	<b>Destruction des animaux nuisibles et louveterie</b>		
A6c2a	Nomination des lieutenants de louveterie et commissionnement (tirs de nuit, battues administratives)		
A6c2b	Autorisation de destruction par l'office national des forêts	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c2c	Autorisation de destruction des animaux par les particuliers	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER

A6c2d	Délivrance d'agrèments aux pêcheurs	SRMT SRMT SRMT	Cyril TEILLET Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6c3</b>	<b>Mesures administratives particulières</b>		
A6c3a	Établissements d'élevage d'espèces non domestiques, de vente, de transit : - délivrance et retrait du certificat de capacité - instruction des demandes d'autorisation	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3b	Exposition et transport d'espèces animales protégées, prélèvement et introduction dans le milieu d'espèces chassables	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6c3c	Régulation de certaines espèces animales protégées	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6c3d	Attestations de meute	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6c3e	Manifestations canines pendant et hors période de chasse	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
<b>A6d</b>	<b>d) Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles</b>		
<b>A6d1</b>	<b>Organisation des pêcheurs</b>		
A6d1a	Agrément et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1b	Agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1c	Agrément des statuts et modifications statutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d1d	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6d2</b>	<b>Conditions d'exercice du droit de pêche</b>		
A6d2a	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques, écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2b	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2c	Concours de pêche dans les cours d'eau	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2d	Pêche en dérogation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2e	Dérogation à la taille minimale des poissons et écrevisses (demande ponctuelle)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d2f	Réserves de pêche	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6d3</b>	<b>Piscicultures</b>		
A6d3a	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6d3b	Classement en catégories piscicoles (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie)	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6d4</b>	<b>Préservation du patrimoine biologique</b>		
A6d4a	Gestion des populations de cormorans par fils	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A6e</b>	<b>e) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre</b>	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
<b>A7</b>	<b>7- CONTRÔLE ADMINISTRATIF, MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE ET SANCTIONS PÉNALES RELATIVE À LA POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE</b>		
A7a	Arrêtés de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels		
A7b	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative		
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale proposée et éventuellement les mesures de remise en état du site impacté		
A7d	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation		
<b>A8</b>	<b>8- TRANSPORT – CIRCULATION - ÉDUCATION ROUTIÈRE - PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES</b>		
<b>A8a</b>	<b>a) Transports routiers</b>		
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Mélanie DESSEAUX
A8a2	Délivrance des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Mélanie DESSEAUX Guillaume BIARD
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Mélanie DESSEAUX
<b>A8b</b>	<b>b) Transports publics guidés</b>		
A8b1	Décisions de complétude des dossiers de déclarations de sécurité (DDS), des dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), des règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le plans d'intervention et de secours (PIS)	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8b2	Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)	SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
<b>A8c</b>	<b>c) Police de la circulation</b>		
A8c1	Avs sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Mélanie DESSEAUX Dorothee TIMMERMANS
A8c2	Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre : - le pont de Tancarville - le pont de Normandie - le viaduc du grand canal	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8c3	Autorisation des enquêtes de circulation	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER

**Annexe à la décision n°18-016 du 26 mars 2018 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime**

A8c4	Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8c5	Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
<b>A8d</b>	<b>d) Education routière</b>		
A8d1	Présidence du Jury d'examen du BEPECASER	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d2	Présidence de la commission départementale de sécurité routière- section spécialisée pour l'enseignement de la conduite, la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite et la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d3	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d4	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d6	Agrément , après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d7	Suspension ou retrait d'agrément prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d8	Renouvellement d'agrément	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
A8d9	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabienne DENIMAL
<b>A8e</b>	<b>e) Permis à un euro</b>		
A8e1	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
<b>A8f</b>	<b>f) Publicité, enseignes et préenseignes</b>		
A8f1	Fixation des délais d'instruction et information des demandeurs	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON
A8f2	Demandes de pièces complémentaires	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON
A8f3	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON Christelle LECOEUR
A8f4	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON
A8f5	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY Christophe GRENON
A8f6	Procédures administratives de sanction	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY
<b>A9</b>	<b>9- MER ET LITTORAL</b>		
<b>A9a</b>	<b>a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »</b>		
<b>A9a1</b>	<b>Gens de mer - ENIM</b>		
A9a1a	Allocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche	SML SML SML	David BUIHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE
A9a1b	Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SML SML SML	David BUIHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE
A9a1c	Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer	SML SML	David BUIHÉ Corinne COQUATRIX
<b>A9a2</b>	<b>Plaisance</b>		
A9a2a	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML	David BUIHÉ
A9a2b	Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SML	David BUIHÉ
A9a2c	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SML SML SML	David BUIHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2d	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SML	David BUIHÉ
A9a2e	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SML SML SML	David BUIHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2f	Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées	SML SML SML	David BUIHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2g	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML	David BUIHÉ

		SML SML	Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
<b>A9b</b>	<b>b) Missions « Actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »</b>		
<b>A9b1</b>	<b>Police des épaves maritimes</b>		
A9b1a	Sauvegarde et conservation des épaves	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b1b	Mise en demeure du propriétaire	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b1c	Intervention d'office	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b1d	Vente et concession d'épaves	SML	David BUHÉ
<b>A9b2</b>	<b>Abandon des navires et engins flottants</b>		
A9b2a	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'Etat autres que les ports autonomes, dans les baies fermées dont la liste et les limites sont fixées par arrêté du premier ministre, et sur le rivege	SML SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL Corinne COQUATRIX
<b>A9b3</b>	<b>Pleissance</b>		
A9b3a	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b3b	Interdiction de naviguer dans les eaux maritimes françaises pour les conducteurs de navires de plaisance qui ne détiennent pas de permis de conduire français	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9b4</b>	<b>Commission nautique</b>		
A9b4a	Désignation des marins pratiques des commissions nautiques locales	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9b5</b>	<b>Régime du pilotage dans les eaux maritimes</b>		
A9b5a	Pouvoir disciplinaire : réprimande et blâme	SML	David BUHÉ
A9b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine pilote	SML	David BUHÉ
A9b5c	Vérification annuelle des conditions exigées au maintien de la licence	SML	David BUHÉ
A9b5d	Secrétariat de la commission locale de pilotage	SML	David BUHÉ
A9b5e	Procédure de préparation de l'assemblée commerciale	SML	David BUHÉ
A9b5f	Organisation des concours de pilotage	SML	David BUHÉ
<b>A9b6</b>	<b>Sécurité maritime</b>		
A9b6a	Délivrance des autorisations de navigation en mer des bateaux fluviaux porte-conteneurs pour : - le parcours maritime entre l'accès nord du port du Havre et le bassin Hubert Raouf-Duval dénommé « Port 2000 » ; - le parcours maritime dans l'estuaire de la Seine entre la limite transversale de la mer et le port de Honfleur ; - le parcours maritime dans l'estuaire de la Seine entre la limite transversale de la mer, le cas échéant via Honfleur, et le bassin Hubert Raouf-Duval dénommé « Port 2000 ».	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9b7</b>	<b>Licences de patrons-pilotes</b>		
A9b7a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour la navigation dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b7b	Décisions de retrait de ces licences	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9b7c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9c</b>	<b>c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »</b>		
<b>A9c1</b>	<b>Conditions générales d'exercice de la pêche maritime</b>		
A9c1a	Autorisation d'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9c1b	Autorisation de pêcher à l'intérieur des installations portuaires après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9c1c	Délivrance de permis de pêche à pied à titre professionnel	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
<b>A9c2</b>	<b>Coopérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions</b>		
A9c2a	Contrôle de l'activité	SML	David BUHÉ
A9c2b	Décisions relatives à l'agrément des coopératives maritimes	SML	David BUHÉ
A9c2c	Décisions relatives à l'agrément des halles à marée	SML	David BUHÉ
<b>A9c3</b>	<b>Exploitation des cultures marines</b>		
A9c3a	Participation aux commissions des cultures marines	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9c3b	Autorisation d'exploitation des cultures marines	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9c3c	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
<b>A9c4</b>	<b>Contrôle des produits de la mer</b>		
A9c4a	Décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	SML SML SML	David BUHÉ Joël DAVO Karine VIEL
A9c4b	Décisions relatives à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages	SML SML	David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9c4c	Arrêté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai minimal prévu par l'article 3 du règlement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes du 20 décembre 2007	SML	David BUHÉ
<b>A9c5</b>	<b>Chasse sur le domaine public maritime</b>		
A9c5a	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	SML	David BUHÉ



Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

R28-2018-03-19-006

Arrêté n°2018-02 portant subdélégation de signature  
en matière de pouvoir adjudicateur

*Subdélégation de signature  
en matière de pouvoir adjudicateur*

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction interdépartementale des routes  
Nord-Ouest

**Arrêté n° 2018-02 portant subdélégation de signature  
en matière de pouvoir adjudicateur**

**Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

**VU** :

- la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en date du 30 août 2010, portant nomination de M. Alain DE MEYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er octobre 2010 ;
- l'arrêté n°17-52 du 6 mars 2017 de Madame Fabienne BUCCIO, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers, préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime, portant délégation de signature à M. Alain DE MEYÈRE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers nationaux, en date du 3 mars 2017, fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- l'organigramme du service ;

**ARRETE**

Tél : 02 76 00 03 66 – Fax : 02 76 00 03 03  
Immeuble Abaquesne – 97 boulevard de l'Europe – CS 61141  
76175 ROUEN CEDEX 1

### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DE MEYÈRE, subdélégation de signature est donnée à M. **Jean-Pierre JOUFFE**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie, ainsi qu'à M. **Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation.

### Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur à :

- **Tomas HIDALGO**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service des politiques et des techniques.
- **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du service des politiques et des techniques.
- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général.

### Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 90 000 euros H.T. et les bons de commandes inférieurs à 160 000 euros H.T. dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

- **Thierry JOLLY**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district de Rouen,
- **Stéphane MAILLET**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district Manche-Calvados,
- **Pierre AUDU**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du district d'Évreux,
- **Jean-Marc DALEM**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district de Dreux.

### Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 euros H.T ainsi que les bons de commande inférieurs à 50 000 euros H.T dans le cadre des marchés à bons de commande, relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

#### Service des politiques et des techniques :

- **Christiane JODET**, attachée principale d'administration d'Etat, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Flavien MOUSSET**, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du pôle programmation et gestion des marchés.

### District de Rouen :

- **Hélène REGNOUARD**, ingénieur des travaux publics de l'État, adjointe au chef de district,
- **Jean-Pierre BEAUFILS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

District Manche-Calvados :

- **Philippe LECONTE**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de district,
- **Jacky LECORDIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Saint-Lô,
- **Antoine LESDOS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Caen.

District d'Évreux :

- **François COUSIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

District de Dreux :

- **Bernard BAILLY**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

**Article 5 :**

Subdélégation de signature est donnée à **Franck GOUEL**, ingénieur divisionnaire des études et fabrications, adjoint au secrétaire général, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30.000 euros H.T. relevant du budget géré par le Secrétariat Général, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants.

Subdélégation de signature est donnée à **Luc PENARD**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle moyens généraux et immobilier, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30.000 euros H.T. relevant du budget géré par le Secrétariat Général, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants. En son absence, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Isabelle HAULLE**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, son adjointe.

**Article 7 :**

Subdélégation de signature est donnée à **Rémi CORGET**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels, à l'effet de signer les bons de commande inférieurs à 30 000 euros H.T. dans le cadre des marchés à bons de commande, ainsi que les achats hors marché inférieurs à 30 000 euros H.T. relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants.

**Article 8 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T dans le cadre des marchés subséquents, compléments des accords-cadres n° **770926**, relatif à la gestion de flotte des véhicules terrestre à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour les services centraux et déconcentrés de l'Etat, les opérateurs de l'Etat et les besoins propres de l'UGAP, et n° **770516**, relatif aux prestations de gestion de flotte de matériels et engins industriels, de remorque et de leurs équipements, relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

Cellule matériels-radio du pôle exploitation, systèmes et matériels :

- **Marc REZE**, opérateur des parcs et ateliers, chef de la cellule matériels-radio,
- **Erwan LECLINF**, opérateur des parcs et ateliers, adjoint au chef de la cellule matériels-radio,
- **Thierry COMMEAU**, opérateur des parcs et ateliers,
- **Laurent ROTUREAU**, opérateur des parcs et ateliers,
- **Laurent MARIE**, opérateur des parcs et ateliers,
- **Bruno BOUDET**, opérateur des parcs et ateliers,
- **Gwénola FOURNIER**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

**Article 9 :**

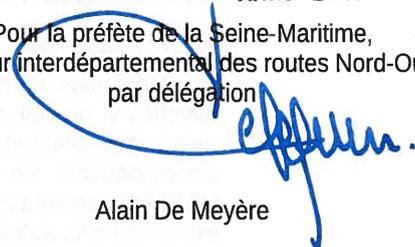
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 10 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le **19 MARS 2018**

Pour la préfète de la Seine-Maritime,  
le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,  
par délégation

  
Alain De Meyère

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

R28-2018-03-19-007

Arrêté n°2018-03 portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire délégué

*Subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire délégué*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction interdépartementale des routes  
Nord-Ouest

## Arrêté n° 2018-03 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué

**Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

### VU :

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers nationaux, en date du 3 mars 2017, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en date du 30 août 2010, nommant M. Alain DE MEYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er octobre 2010 ;
- l'arrêté n°17-51 du 6 mars 2017 de Madame Fabienne BUCCIO, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers, préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime, portant

Tél : 02 76 00 03 66 – Fax : 02 76 00 03 03  
Immeuble Abaquesne – 97 boulevard de l'Europe – CS 61141  
76175 ROUEN CEDEX 1

[www.dirno.fr](http://www.dirno.fr)

délégation de signature à M. Alain DE MEYÈRE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ;

- la circulaire n° 2005-20 du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer du 2 mars 2005, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 .
- l'organigramme du service ;

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Jean-Pierre JOUFFE**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État, Directeur adjoint Ingénierie
- **Pascal MALOBERTI**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État, Directeur adjoint Exploitation

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

### **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État, Secrétaire Général
- **Tomas HIDALGO**, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Chef du Service des Politiques et des Techniques
- **Arnaud LE COGUIC**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, Adjoint du chef de Service des Politiques et des Techniques

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Budgétaire en Région et les pièces justificatives qui les accompagnent
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs d'unités de dépenses désignés ci-après à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

## SECRETARIAT GENERAL (SG)

NOM DU RESPONSABLE	APPELLATION DES UNITES
<p><b>Franck GOUEL</b>, ingénieur divisionnaire d'études et de fabrication</p> <p><b>Luc PENARD</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>Isabelle HAULLE</b>, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable classe exceptionnelle</p> <p><b>Natacha PERNEL</b>, attachée d'administration de l'Etat En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>François SEVILLA</b>, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable</p>	<p>Adjoint au Secrétaire Général</p> <p>Pôle moyens généraux et immobilier</p> <p>Pôle juridique, uniquement pour les pièces de liquidation des recettes</p>

## SERVICE DES POLITIQUES ET DES TECHNIQUES (SPT)

NOM DU RESPONSABLE	APPELLATION DES UNITES
<p><b>Christiane JODET</b>, attachée principale d'administration de l'Etat</p> <p>En son absence, l'intérim comptable sera confié à <b>Flavien MOUSSET</b>, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable</p>	<p>Pôle programmation et gestion des marchés</p>

## DISTRICTS

NOM DU RESPONSABLE	APPELLATION DES UNITES
<p><b>Thierry JOLLY</b>, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>Hélène REGNOUARD</b>, Ingénieur des Travaux Publics de l'État, son adjointe et à <b>Jean-Pierre BEAUFILS</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation</p>	<p>District de Rouen</p>
<p><b>Stéphane MAILLET</b>, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État <b>Philippe LECONTE</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district Manche Calvados</p>	<p>District Manche-Calvados</p>

<p>En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à <b>Jacky LECORDIER</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de St-Lô et à <b>Antoine LESDOS</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Caen</p>	
<p><b>Pierre AUDU</b>, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>François COUSIN</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district d'Evreux, chef du pôle exploitation</p>	District d'Évreux
<p><b>Jean-Marc DALEM</b>, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à <b>Bernard BAILLY</b>, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Dreux</p>	District de Dreux

**Article 4 :**

En cas d'absence du titulaire de l'unité de dépenses, l'intérim comptable sera confié à un autre chef d'unité de dépenses.

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le **19 MARS 2018**

Pour la préfète de la Seine-Maritime,  
le directeur interdépartemental des  
routes Nord-Ouest,  
par délégation,

Alain De Meyère

Direction Régionale des Douanes de Rouen

R28-2018-03-22-005

Décision N° 18000567 du 27 mars 2018 du directeur  
interrégional des Douanes et Droits Indirects portant  
fermeture d'un débit de tabac ordinaire permanent 139, rue

*Décision N° 18000567 du 27 mars 2018 du directeur interrégional des Douanes et Droits  
Indirects portant fermeture d'un débit de tabac ordinaire permanent 139, rue Demidoff à LE  
HAVRE 76600*

**DÉCISION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS  
INDIRECTS EN NORMANDIE N°1800567 DU 27.03.2018  
PORTANT FERMETURE DÉFINITIVE  
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT**

**LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS EN  
NORMANDIE**

Vu l'article 568 du code général des impôts et de l'annexe IV du même code confiant à l'administration des douanes et droits indirects le monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu l'article 1 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés confiée par l'Etat (administration des douanes et droits indirects) aux débitants de tabac ;

Vu l'article 37 du décret susvisé énonçant les cas de fermetures définitives des débits de tabac ordinaires permanents dont la fermeture définitive pour démission du gérant sans présentation du successeur ;

Vu que la chambre syndicale départementale des buralistes de l'Eure a été régulièrement informée ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2017 portant nomination, à compter du 11 décembre 2017, de M. Jean-Paul BALZAMO, directeur interrégional des douanes et droits indirects en Normandie (direction régionale des douanes et droits indirects à Rouen) ;

Considérant que M. Thierry CABRI épouse /// a démissionné de son poste de gérant de débit de tabac sans présenter de successeur, le 1 mars 2018 ;

**PRONONCE**

Article 1er : Le débit de tabac n° 7601139 U 13, sis 139 rue Demidoff au HAVRE 76600, est fermé définitivement.

Article 2 : La chambre syndicale départementale des buralistes du Havre est informée de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs régional en Normandie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans les deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Fait à Rouen, le 22 mars 2018

Le directeur interrégional,

  
Jean-Paul BALZAMO

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-03-29-003

arrêté 18-023

portant modification de la composition nominative du  
conseil de surveillance du grand port maritime du havre

*arrêté 18-023*

*portant modification de la composition nominative du conseil de surveillance du grand port  
maritime du havre*



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES  
AFFAIRES REGIONALES**

Affaire suivie par Sébastien MOUNIER  
Tél. 02.32.76.52.19  
Mél. [sebastien.mounier@normandie.gouv.fr](mailto:sebastien.mounier@normandie.gouv.fr)

**Arrêté N°SGAR/18-023**

**portant modification de la composition nominative du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime du Havre.**

**La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des transports ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;
- Vu le décret n°2008-1037 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime du Havre ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 26 décembre 2013, nommant M. Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie au conseil de surveillance du grand port maritime du Havre au titre de représentant du ministre chargé de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du 14 janvier 2014, nommant M. Thierry TUOT, conseiller d'État, en qualité de représentant de l'État au conseil de surveillance du grand port maritime du Havre au titre du ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports de la mer et de la pêche, en date du 20 janvier 2014 portant nomination au conseil de surveillance du grand port maritime du Havre au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 20 novembre 2017 portant nomination de Mme Suzanne Kucharekova Milko au conseil de surveillance du grand port maritime du Havre en qualité de représentant de l'Etat,
- Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 18 janvier 2018 portant nomination de M.Laurent PICHARD, chef du bureau des transports à la direction du budget, en qualité de représentant du ministre de l'action et des comptes publics au conseil de surveillance du grand port maritime du Havre ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional de Normandie du 22 mai 2017 renouvelant Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE et désignant Monsieur Julien DEMAZURE au conseil de surveillance grand port maritime du Havre ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Département de Seine-Maritime en date du 7 juillet 2017 désignant Madame Agnès FIRMIN-LE BODO en sa qualité de 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Département comme représentante du Département de la Seine-Maritime au conseil de surveillance grand port maritime du Havre ;

Préfecture de la région Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) - Site Internet : [www.prefectures.regions.gouv.fr/normandie](http://www.prefectures.regions.gouv.fr/normandie)

- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville du Havre en date du 26 juin 2017 nommant Monsieur Luc LEMONNIER en sa qualité de Maire du Havre pour représenter la Ville du Havre au conseil de surveillance grand port maritime du Havre ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise, en date du 14 novembre 2013, désignant M. Daniel FIDELIN pour représenter le Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise au sein du conseil de surveillance du grand port maritime du Havre ;
- Vu les désignations des représentants du personnel de l'établissement public ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2014 portant composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime du Havre ;

## **ARRETE**

**Article 1er** - La composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime du Havre est fixée ainsi qu'il suit :

### **Représentants de l'Etat (5)**

La Préfète de région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ou son suppléant, la Sous-Préfète du Havre ;

- Ministère chargé des ports maritimes : M. Thierry TUOT ;
- Ministère chargé de l'environnement : M. Patrick BERG ;
- Ministère chargé de l'économie : Mme Suzanne KUCHAREKOVA MILKO ;
- Ministère chargé du budget : M. Laurent PICHARD.

### **Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements (4)**

- Conseil Régional de Normandie : M. Jean-Baptiste GASTINNE ;
- Conseil Régional de Normandie : M. Hubert DEJEAN de la BATIE ;
- Conseil Départemental de Seine-Maritime : Mme Agnès FIRMIN LE BODO ;
- Communauté d'Agglomération du Havre (CODAH) : M. Daniel FIDELIN ;
- Commune du Havre : M. Luc LEMONNIER, Maire du Havre.

### **Représentants du personnel de l'établissement public (3)**

- M. Franck HERMIER, encadrement, liste ASIC
- M. Baptiste TABOUILLOT, liste CGT
- M. Jean-François EMERY, liste CGT

### **Personnalités qualifiées (5)**

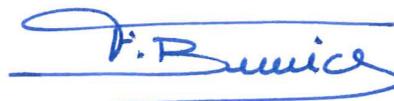
- Madame Léa LASSARAT, Présidente de la CCI Seine Estuaire ;
- Madame Emmanuèle PERRON, Vice-Présidente NGE ;
- M. Pascal MORIN, Directeur des Opérations Logistiques et Maritimes MFP MICHELIN
- M. Matthieu CHABANEL, Directeur Général Adjoint, Maintenance et Travaux SNCF RESEAU
- M. Jean-Michel GENESTIER, Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général SNCF LOGISTICS

**Article 2** - Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et le directeur général du Grand Port Maritime du Havre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région de Normandie.

Fait à Rouen, le

**29 MARS 2018**

La Préfète

  
Fabienne BUCCIO

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-03-27-002

Arrêté N°SGAR/18.022 modifiant l'arrêté  
N°SGAR/17.127 instituant la liste régionale, par  
établissements ou organismes, des premières formations  
technologiques et professionnelles ouvrant droit à la taxe  
d'apprentissage au titre de l'année 2018.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

PÔLE MODERNISATION ET MOYENS

MISSION COORDINATION GÉNÉRALE, STRATÉGIE IMMOBILIÈRE  
ET PILOTAGE BUDGÉTAIRE

Affaire suivie par Youcef CHIKHI  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. [Youcef.chikhi@normandie.gouv.fr](mailto:Youcef.chikhi@normandie.gouv.fr)

### **Arrêté N°SGAR/18.022**

**modifiant l'arrêté N° SGAR/17.127 instituant la liste régionale, par établissements ou organismes, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à la taxe d'apprentissage au titre de l'année 2018.**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n°71-578 du 16 juillet 1971 modifiée sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;
- Vu le titre premier du livre premier du code du travail et notamment son article R.6241-3 ;
- Vu les circulaires interministérielles du 24 août 2006 et du 10 novembre 2009 relatives à la publication des listes des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage ;
- Vu les listes transmises par les rectorats de l'académie de Caen et de l'académie de Rouen, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, la direction interrégionale de la Mer Manche Est-Mer du Nord, la direction régionale des affaires culturelles, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, l'agence régionale de santé, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et le Conseil régional de Normandie ;
- Vu la liste indiquant le coût de formation annuel d'un apprenti et le coût forfaitaire annuel de l'hébergement, de la restauration et des dépenses de transport par apprenti, communiquée par le conseil régional de Normandie;
- Vu la liste des coûts de formation des centres de formation d'apprentis à recrutement national fournie par le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu Vu l'avis favorable du bureau du CREFOP du 20 décembre 2017 ;

1

## ARRETE

**Article 1er** – La liste par établissements ou organismes, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage en Normandie, est établie pour l'année 2018 par agrégation des listes formées par les services de l'État susvisés et par le Conseil Régional de Normandie.

**Article 2** – La liste est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Normandie : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie> – rubrique Actualités - Taxe d'apprentissage.

**Article 3** - Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional de l'État.

Fait à Rouen, le 27 MARS 2018

la Préfète  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Nicolas HESSE

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*